



CONTEXTE

- Présence de la mulette épaisse (*Unio crassus*), espèce protégée, découverte dans la Venelle lors des travaux
- Mesures de réduction et d'évitement n'ont pas permis de limiter les impacts sur cette espèce
- Mesures compensatoires liées à des travaux de construction d'une canalisation de gaz naturel

OBJECTIFS

- Améliorer les conditions d'habitats pour les espèces hôtes du stade parasite de la mulette épaisse (truites, chabots, vairons...)

MESURES COMPENSATOIRES PROJET VAL DE SAÔNE GRTGAZ À VÉRONNES

2025, la Venelle (FRDR655)

RÉALISATION

- Création d'abris sous berge
- Diversification des écoulements par la mise en place de blocs rocheux
- Plantation d'une ripisylve diversifiée

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Travaux
GRTGaz	Syndicat Tille, Ignon, Venelle	EHTP

MONTANT TOTAL

36 825 € TTC

- Diagnostic : 13 875 € TTC
- Travaux : 12 701 € TTC
- Suivi post travaux : 22 950 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

